



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

14 octobre 2024

Délibération du CA n° 2024/23

Objet: Tarifs de location de salles Maison Internationale Universitaire

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5; Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires:

Rapporteur:

Madame Marie-Christine GUILLOT, Directrice Adjointe du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

La révision des tarifs de location des salles de la Maison Internationale Universitaire est appouvée à l'unanimité

Les tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2025

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : 28

Quorum: 10

Nombre de participants au vote : 28 dont 9 procurations

Contre : 0 Abstention : 0

Pour : 28

Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2024 Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.